



DÉLIBÉRATION

du 19 décembre 2023

Présents : 24 Excusés : 4 3 pouvoirs Absents : / Votants : 26 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Marina LUCAS), Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), Madame Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD) Mme Maria COURTAY,</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Marina LUCAS</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 13 décembre 2023</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 21 DEC. 2023 Publiée, le 22 DEC. 2023 Notifiée, le	
Délibération n°23.8.5	FINANCES <i>Vote des TARIFS des salles et services pour 2024</i>

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer chaque année les tarifs applicables pour l'année civile à suivre, à compter du 1^{er} janvier.

Il est proposé après avis des commissions municipales et consultation finale de la commission des FINANCES réunie le 05 décembre 2023 de :

- augmenter le tarif 2024 des services divers à la population de 6.50%, ces recettes n'ayant pas été réévaluées depuis plus de 6 ans,
- de ne pas augmenter les tarifs des prestations funéraires, sauf le tarif de la plaque et gravure qui est au coût réel de la plaque en 2023,
- de simplifier la grille des tarifs entre utilisateur des salles PHENIX, GANDON et de la MAISON DES ASSOCIATIONS (avec nouveaux tarifs de salle),

Les propositions sont compilées dans les tableaux ci-dessous :

<u>1A-ACCUEIL POPULATION</u>		2024
Verre cassé (tout verre cassé sera remplacé par la commune et refacturé)		1,20 €
Gobelet non rendu lors d'un prêt		0,60 €
Droit de place pour une journée - Société commerciale		63 €
Droit de place pour une journée - Autre utilisateur		32 €
Photocopies Noir & Blanc		
	A4 recto	0,40 €
	A4 recto-verso	0,60 €
	A3 recto	0,70 €
	A3 recto-verso	1,10 €
Photocopies Couleur		
	A4 recto	0,70 €
	A4 recto-verso	1,10 €

	A3 recto	1,30 €
	A3 recto-verso	2,20 €
Cartes postales		0,60 €
Livre Gilbert CHERON		24 €

- La reproduction des documents administratifs est facturée au maximum prévu par les textes, frais d'envoi en sus le cas échéant : 0,18 € par page de format A4 en impression noir et blanc ; 2,75 € par cédérom.
 - Photocopies gratuites pour les demandeurs d'emploi ou bénéficiaires RMI- RSA pour dossiers personnels et sur justificatifs.
 - Photocopies gratuites pour les conseillers municipaux dans le cadre de leur fonction d'élu.
 - Gratuité des documents remplaçant les fiches état-civil : carte nationale d'identité, livret de famille, passeport, carte d'ancien combattant, carte d'invalidé civil, carte d'invalidé de guerre, extrait ou copie d'acte d'état civil.
- Lorsque la copie fait l'objet d'un envoi postal, les frais de port sont à la charge de l'intéressé (conformément à l'arrêté du 1er octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif

1B-CONCESSIONS CIMETIERE		2024
Concession en terrain	15 ans	291 €
	30 ans	561 €
Mise à disposition colombarium	15 ans	1 139 € (848€ de mise à disposition de la case + 291 € de concession pour 15 ans)
	30 ans	1 409 € (848€ de mise à disposition de la case + 561 € de concession pour 30 ans)
Plaque + Gravure Jardin du souvenir		210 €

Pour rappel, le produit des services funéraires est réparti entre le CCAS pour 1/3 et la Commune pour 2/3.

Il sera envoyé un titre à l'usager pour Avis des sommes à Payer pour la totalité du montant de la concession (titre émis sur le budget communal). A la fin de chaque année, un reversement sera effectué au CCAS correspondant au tiers des recettes des concessions.

1C- SERVICES TECHNIQUES

SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX	2024
Main d'œuvre/heure	36 €

2A-COMPLEXE DU PHENIX

	MESANGER Associations	MESANGER Particuliers Entreprises	HORS COMMUNES Particulier Association Entreprise Instances territoriales soit 30 % de + sur tarif Mésanger
Bar seul	65 €	150 €	195 €
Salle Clair Obscur + Bar	300 €	350 €	455 €
Salle Clair Obscur - Réunion	gratuit	150€ Pas de location aux particuliers	50 % de l'utilisation

Salle Olympe + Bar	300 €	pas de location	pas de location
Remise en température (cuisine)	80 €	80 €	104 €

Réservation salle la veille si libre à partir de l'état des lieux : 10 % du tarif de la location de la 1ère journée au lieu de 91€ à ce jour,

Suppression du tarif week-end,

Rajout d'un tarif pour les locations de salles sur plusieurs jours consécutifs : 1^{er} jour : tarif plein, jours suivants : 50 % de réduction,

Pour les associations Mésangéennes : gratuité pour les réunions

Les tarifs s'entendent TTC.

Les verres à disposition doivent être rendus propres.

La mise à disposition de la régie (son et lumière) est comprise dans le prix pour la salle du clair-obscur.

Chèque de caution de 1000 euros.

Etat des lieux entrant / sortant OBLIGATOIRE par agent communal.

En cas de dégradation sur du matériel ou mobilier constatée contradictoirement ou d'état de la salle obligeant à un dépassement manifeste des sujétions « normales » du ménage, la caution sera amputée à due concurrence des frais supplémentaires engagés par la Commune pour réparer, remplacer ou nettoyer.

La mise à disposition d'un technicien pour la régie lors d'un spectacle sera facturée 150 €

2B-SALLE ANNE GANDON

	MESANGER Associations	MESANGER Particuliers Entreprises	HORS COMMUNES Particulier Association Entreprise Instances soit 30 % de + sur tarif Mésanger
1/2 salle sans cuisine	80 €	167 €	217 €
1/2 salle + cuisine	150 €	300 €	390 €
Salle entière sans cuisine	125 €	250 €	325 €
Salle entière + cuisine	200 €	450 €	585 €

Réservation salle la veille si libre à partir de l'état des lieux : 10 % du tarif de la location de la 1ère journée au lieu de 91€ à ce jour,

Suppression du tarif week-end,

Rajout d'un tarif pour les locations de salle sur plusieurs jours consécutifs : 1^{er} jour : tarif plein, jours suivants : 50 % de réduction,

Pour les associations Mésangéennes : gratuité pour les réunions.

Les tarifs s'entendent TTC.

Chèque de caution de 1000 euros.

Etat des lieux entrant / sortant OBLIGATOIRE par agent communal.

En cas de dégradation sur du matériel ou mobilier constatée contradictoirement ou d'état de la salle obligeant à un dépassement manifeste des sujétions « normales » du ménage, la caution sera amputée à due concurrence des frais supplémentaires engagés par la Commune pour réparer, remplacer ou nettoyer.

2C- MAISON DES ASSOCIATIONS

	MESANGER Associations	MESANGER Particuliers Entreprises	HORS COMMUNES Particulier Association Entreprise Instances soit 30 % de + sur tarif Mésanger
Salle des Marronniers et espace convivialité	Gratuit	82 €	107 €
Salle des Hirondelles	Gratuit	40 €	52 €
Bureau partagé	Gratuit	40 €	52 €
Salle des Mésanges	Gratuit	40 €	52 €
Salle du Lavoir	Gratuit	Pas de location	Pas de location

Les tarifs s'entendent TTC.

Chèque de caution de 500 euros.

Etat des lieux entrant / sortant OBLIGATOIRE par agent communal.

En cas de dégradation sur du matériel ou mobilier constatée contradictoirement ou d'état de la salle obligeant à un dépassement manifeste des sujétions « normales » du ménage, la caution sera amputée à due concurrence des frais supplémentaires engagés par la Commune pour réparer, remplacer ou nettoyer.

Toutes salles utilisées sont gratuites pour l'organisation des réunions suivantes : Assemblée générale des associations Mésangéennes, spectacle de Noël des écoles, sépulture, Amicale des pompiers et réunion des associations Mésangéennes.

Après avoir entendu cet exposé,

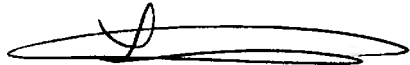
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-21 2^{ème} alinéa ;

Considérant la présentation en commission des Finances le 05 décembre 2023 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **DÉCIDE** de fixer les tarifs des prestations diverses (accueil, état-civil, cimetière-urbanisme) et location des salles, conformément aux tableaux présentés ci-dessus.

Marina LUCAS
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

